

## 2020 : L'ANNÉE DE LA SOLIDARITE



# MERCI!



BONNE  
ANNÉE  
2021



**Au nom de l'équipe municipale et en mon nom personnel, je tiens tout d'abord à vous présenter mes vœux les plus sincères de bonheur, de réussite mais surtout de santé sans laquelle la vie est beaucoup plus compliquée.**

L'année 2020 restera gravée dans nos mémoires comme étant l'année où la COVID 19 a déferlé sur le monde entier, paralysant l'économie avec des secteurs entiers qui se retrouvent totalement à l'arrêt. Deux périodes de confinement, décrétées pour alléger la charge des hôpitaux, à la limite de la saturation, auront ponctué 2020 et ont été prolongées par un couvre-feu pour limiter les déplacements et les brassages de population qui génèrent de nouvelles contaminations. En ce début d'année, on aperçoit une lueur d'espoir avec l'arrivée des vaccins. La stratégie se met en place et nous devrions ressentir dans quelques mois une certaine éclaircie. Malgré tout, le masque, devenu un accessoire du quotidien, va nous accompagner encore longtemps. Pour atteindre l'immunité collective, il faut qu'une grande partie de la population soit vaccinée.

Cette année, il est impossible d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux, mais la lecture de ce bulletin va vous permettre d'être informés sur la vie municipale, l'évolution des principaux chantiers suivis par la nouvelle équipe. La crise sanitaire ralentit le travail des commissions mais nous espérons avancer nos projets en 2021.

Le permis d'aménager de notre futur lotissement a été déposé tout début janvier auprès du service instructeur en urbanisme.

Les maisons Emeraude Habitation de l'Allée de la Métairie sont terminées et les premiers locataires vont arriver en janvier.

A l'école, nos services se sont mobilisés pour assurer une protection maximale lors de la rentrée de septembre. Une organisation en deux services à la cantine permet d'assurer les gestes barrières et les distanciations. Nous allons commencer une étude sur les possibilités d'extension de l'école pour aménager une salle de motricité et une classe maternelle si nos finances le permettent.

Le chantier principal de ce début de mandat reste la boulangerie. Le contexte sanitaire a compliqué énormément le dossier. Début mars 2020, le choix des entreprises a été arrêté mais l'arrivée du premier confinement n'a pas permis de procéder à la signature des marchés. Tout a été décalé et notre boulanger qui aurait dû arriver entre La Toussaint et Noël ne devrait commencer son activité à Trans qu'entre avril et mai 2021. Nous mettons tout en œuvre pour que les choses avancent dans ce programme redémarré en septembre dernier.

Les rénovations de voirie prévues en 2020 n'ont pas pu se concrétiser mais seront réalisées en même temps que le programme de la nouvelle année.

En novembre les élus, aidés par les membres de la Commission Action Sociale sont allés à la rencontre des

personnes concernées par le traditionnel repas des aînés pour leur distribuer un coffret-repas préparé par le traiteur Les Hermelles.

Je voudrais remercier les membres du Comité des Fêtes, les agents techniques et les bénévoles qui ont tenu, plus que jamais, à décorer notre bourg pour la période des fêtes afin de mettre une ambiance festive dans cette morosité.

J'ai une pensée pour nos associations qui se retrouvent à l'arrêt, sans pouvoir se projeter dans un calendrier qui permettrait la reprise des activités. J'ai une pensée également pour nos commerces qui ne peuvent travailler normalement.

Je leur apporte tout mon soutien. Je remercie les commerçants du marché, qui, tous les jeudis matins animent notre place de l'église pour vous proposer légumes, viande, poisson, galettes, tartiflette, produits locaux. Nous avons réussi à garder leur présence pendant le confinement du printemps à la satisfaction générale. N'hésitez pas à venir les visiter pour faire vos achats.

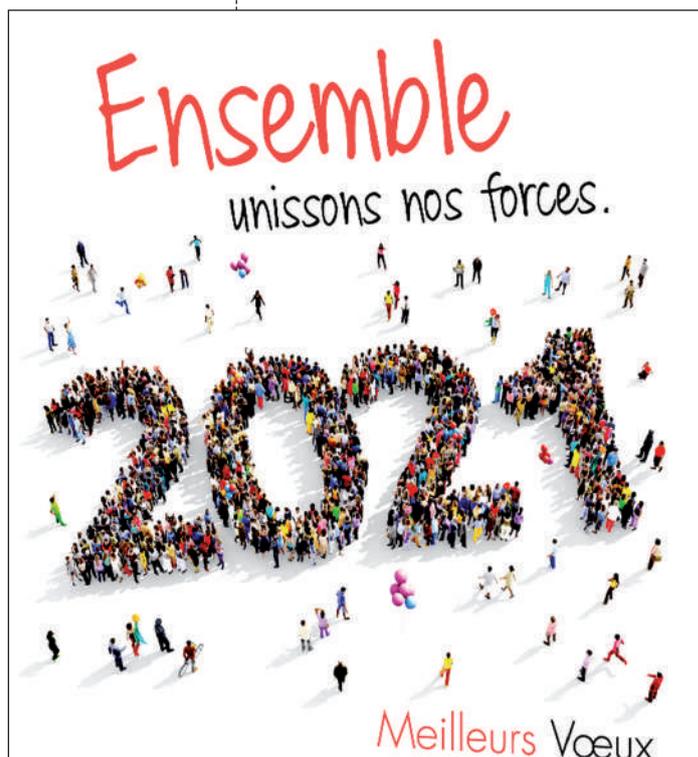
Dans cette période si particulière, les valeurs de solidarité, de responsabilité prennent tout leur sens. En continuant à respecter tous les gestes barrière, nous nous protégeons et nous participons à la protection des autres avec l'objectif de faire disparaître ce satané virus qui pèse sur les relations sociales et familiales et modifie notre mode de vie.

«Le pire n'est jamais certain» Restons confiants

N'oublions pas que «L'espoir est le pilier du monde»

**PRENEZ SOIN DE VOUS**

**Janine Lejanvre,  
Maire de Trans-la-Forêt**



## NAISSANCES 2020

- Armand DE LA VILLARMOIS, le 18 août
  - Margaux TRECAN, le 5 septembre
  - Zakariya TOUMI, le 9 octobre
  - Alexine GOUSSE, le 27 octobre
  - Rose DUCRET, le 9 novembre
  - River LECOURY, le 19 décembre
- Parrainage civil :**  
Lou ADAM, le 10 juillet 2020

## Mariages

- Jennifer DOUARD et Xavier THOMAS, le 15 août 2020
- Eloïse PICHON et Jad LECOURY, le 3 octobre 2020

## DÉCÈS

- SORIN Simone, 89 ans, le 8 août 2020

## SOMMAIRE

- Le mot du maire**...../2
- Etat civil**...../3
- Vie de la commune** ...../3/4
- Les infos municipales**.... /5
- Conseils municipaux**. /6/7
- Vie du RPI** ..... /8/9
- Les travaux** ..... /10/12
- La Communauté de Communes** ..... /13
- Syndicat Landal** ..... /14/15
- Le Sage**..... /16
- Jouons** ..... /17
- Histoire** ..... /18/19
- Vie des Assos Intercommunales communales** ...../20/21
- Les maisons fleuries** /22/23

Responsable de la Publication : Janine LEJANVRE.  
Comité de rédaction : Elisabeth Bourdin, Adolphe Benoit, Alain Costard, Stéphanie Gefflot-Legleut, Valérie Thébault, Marc Boulmer N° 43- Janvier 2021  
- 330 exemplaires Imp. Nouvelle 02 99 48 01 82.

## LES SERVICES TECHNIQUES

L'entretien habituel et le travail de préparation ont été effectués en octobre pour les Fêtes de la Toussaint. Le **nettoyage des rues** : Bien que chacun soit invité à balayer devant sa maison, Kévin et Bruno nettoient régulièrement les parterres et retirent mousses et herbes folles. Profitant de la fermeture de la **Salle Polyvalente**, un rafraîchissement peinture a été réalisé dans le bar pour vous accueillir plus chaleureusement ! Le **préau de l'école** en a aussi profité.



**En campagne**, l'entretien des routes a été effectué. L'entreprise DUBOIS a fauché les talus. Les réserves d'eau ont été nettoyées. Un

abri de bus a été installé pour les collégiens et lycéens à la Villemerberge. Après la tempête, Kévin et Bruno ont dégagé les branches et les arbres qui jonchaient les routes. En début d'année, les ponts seront tous débouchés et les saignées effectuées sur les bords des routes pour un meilleur écoulement des eaux de pluie.

## UN POINT SUR LES DEUX CHANTIERS

**CHANTIER GASLAIN** Le Lotissement de la Métairie, chantier de longue haleine qui a souffert du brutal arrêt du printemps, est en cours de finition. Le terrassement et l'éclairage public viennent clore ce chantier mené par Emeraude Habitation. La commune s'apprête à accueillir de nouveaux habitants !



## CHANTIER BOULANGERIE

Notre future boulangerie après une longue phase de démolition, commence à prendre forme. Beaucoup de travail, de réunions avec les artisans, l'architecte et la Mairie, des décisions à prendre rapidement.



## ACTION SOCIALE : DISTRIBUTION DE COLIS REPAS

Le repas annuel des Aînés n'ayant pu avoir lieu cette année, la Commission d'Action Sociale a décidé de maintenir le lien avec les personnes de la commune ayant plus de 75 ans. Ce sont 60 colis conditionnés



par Les Hermelles, traiteur à Roz Landrieux qui ont été remis en main propre à chaque destinataire au mois de Novembre. Une manière sympathique de garder le contact en cette triste période qui ne favorise pas le lien social.

## COMMERCES AMBULANTS

Des Pizzas, le dimanche soir, des poulets grillés le samedi matin, des galettes-saucisses le jeudi matin sur la place de l'église : Yannick vous attend pour vous restaurer.



Un nouveau stand galettes et produits du terroir nous est proposé par «Mon Tour de Commis».



Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Mairie : 02.99.48.62.29

Mail : [mairie-trans-la-foret@wanadoo.fr](mailto:mairie-trans-la-foret@wanadoo.fr)

Permanences du maire et des adjoints de 10h à 12h :

Lundi : Janine LEJANVRE

Mardi : Paul CREPIN

Mercredi : Elisabeth BOURDIN

Jeudi : Alain BRARD

Vendredi : Adolphe BENOIST

**Formalités pour obtenir ou refaire une carte d'identité**

Rendez-vous sur le site internet : <https://www.service-public.fr/>

Pour demander une carte nationale d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport... Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période. La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.



## RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES AYANT 16 ANS en cours d'année 2021

### LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

**OBJECTIF CITOYEN**

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française

**OÙ ?** À la mairie de ton domicile

**QUAND ?** Dès 16 ans

**AVEC QUOI ?** Votre carte d'identité  
Le livret de famille  
Un justificatif de domicile

**POURQUOI ?**

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

## URBANISME

Si je construis :

- Cabane de jardin (ou abri de jardin)
- Kiosque
- Pergola
- Structure légère d'aire de jeux (portique, toboggan, balançoire, trampoline, ...)
- Barbecue fixe (en pierre, en brique)
- Cabinet de toilette ou douche en extérieur



Aucune démarche n'est nécessaire si les dimensions de votre annexe ne dépassent pas 5 m<sup>2</sup> de superficie (surface de plancher et emprise au sol).

**À savoir :** vous pouvez installer des châssis et serres de production sans formalité si leur hauteur n'excède pas 1,80 mètre.

Si les dimensions de votre annexe dépassent au moins l'un de ces seuils, vous devez demander une autorisation d'urbanisme. Il s'agit, selon les dimensions de votre annexe, d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire.

## AIRE DE CO-VOITURAGE

Une aire de co-voiturage référencée, est disponible sur la place de l'église. Elle sera matérialisée par un panneau.



## MUTUELLE COMMUNALE

Une Mutuelle Communale est mise en place sur notre commune afin d'apporter un service de proximité aux administrés.

Elle s'adresse à tous sans questionnaire médical ni conditions de ressources. Elle s'adresse aussi bien aux retraités, aux travailleurs indépendants, aux employés territoriaux ou autres citoyens sans mutuelle obligatoire et désireux de comparer ses garanties actuelles. Dans cette démarche, la mairie de Trans la forêt a seulement un rôle informatif et de relais et non d'interlocuteur.

**Amélie Béthuel Cottin, votre référente locale AXA se déplace directement à votre domicile sur rendez-vous au 0687854715/[amelie.cottin@axa.fr](mailto:amelie.cottin@axa.fr)**

## SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2020

- **Opposition au Transfert de la compétence communale du PLU (Plan Local Urbanisme) vers un PLUi (Plan Local Urbanisme Intercommunal).** En 2017 une minorité de blocage des communes membres de la Communauté de Communes s'était opposée au transfert automatique des compétences communales en matière de PLU vers l'EPCI c'est-à-dire vers La Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel. Le conseil devait à nouveau se prononcer sur ce transfert de compétences avant le 31 décembre 2020. A l'unanimité Le Conseil Municipal décide de conserver la maîtrise de son PLU et s'oppose au transfert vers un PLUi. Ainsi la commune conservera sa propre gestion de l'organisation de son territoire.

- **Modification simplifiée n°3 du PLU.** M<sup>me</sup> le maire présente les modalités de mise à disposition du public pour la modification simplifiée n°3 du PLU. Le dossier et le registre d'observations seront consultables en mairie du 29 octobre 2020 au 29 novembre 2020. La modification du règlement 1AUe consiste à ramener de 15 % à 10% la surface d'espaces verts. Le lotissement comprendra ainsi 1 lot supplémentaire soit 20 lots au total qui seront commercialisés en 2 tranches successives de 9 et 11 lots.

- **Rénovation d'un bâtiment en centre bourg avec création d'une cellule commerciale.** Au-delà des subventions déjà accordées, M<sup>me</sup> le maire propose au conseil de valider une demande d'aide complémentaire auprès du département. En effet, le projet initialement engagé présente désormais une valeur ajoutée quant aux services apportés grâce à l'installation d'un four à bois. Dans l'attente du versement des subventions, un prêt relais sera souscrit auprès du Crédit Agricole.

- **Syndicat d'assainissement de Landal.** Présentation du rapport de 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

- **Communauté de Communes Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel.** Présentation du rapport annuel de 2019 sur la qualité et le coût du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Aujourd'hui 2 modes de facturation sont toujours en vigueur sur le territoire de la communauté de communes : La taxe pour le secteur de Dol et la redevance pour le secteur de Pleine-Fougères. Une harmonisation du mode de facturation devra être effective le 01 janvier 2022.

- **Redevance pour occupation du Domaine Public par Enédis.** En conformité avec les règles en vigueur, la redevance annuelle s'élève à 212€.

- **CLECT : intercommunalité – Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées. Pour :**

- quantifier les transferts de compétences réalisées vers la Communauté de Communes afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée aux communes.

- évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à la Communauté de Communes à l'occasion de chaque nouveau transfert de compétence. M<sup>me</sup> le maire est désignée comme membre titulaire, Christelle NICOLE comme suppléante.

- **Droits de place – Modifications des tarifs pour 2021.**

vente annuelle 4m	57€
vente annuelle 8m	112€
vente occasionnelle 4 m/jour	5,10€
vente occasionnelle >4 m <8m/jour	8,40€

En complément, des tarifs multi-ventes sont prévus :

- un tarif multi-ventes à 114 € pour l'année 2020 pour le marchand qui viendrait plus de deux fois par semaine.

- un tarif annuel multi-ventes dégressif à partir du troisième passage, à hauteur de 50% du prix de base à partir du 1er janvier 2021.

## SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2020

- **Approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU.** Vu l'absence de remarques formulées par le public, la modification de l'article 13 du règlement de la zone 1 AUE du PLU (voir compte rendu du conseil municipal du 9 oct. 2020) est approuvée par 12 voix pour et 1 voix contre. Le permis d'aménager pourra être lancé au début de l'année 2021.

- **Rénovation d'un bâtiment en centre bourg avec création d'une cellule commerciale.** Le conseil autorise Mme Le Maire à signer 2 avenants sur les lots n°2 et n°3 de THEZE CONSTRUCTIONS.

- Une moins-value de 3654 € ht pour le lot n°2.
- Une plus-value de 11426,80 € ht sur le lot n°3 pour un escalier en béton (initialement prévu en bois) et sur l'adaptation du gros œuvre pour un four à bois (four électrique à l'origine).

- **PRÊT RELAIS** Dans l'attente du versement des subventions, M<sup>me</sup> le Maire propose la réalisation d'un prêt relais auprès du Crédit Agricole. Le montant s'élève à 180 000€ sur 24 mois avec en particulier l'option d'un remboursement total sans pénalités dès la perception des subventions.

- **Révisions des loyers et du prix de location des garages au 1<sup>er</sup> janvier 2021.** Conformément à l'indice de référence des loyers INSEE, le conseil décide d'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2021 une augmentation de 0,95% sur les loyers mensuels.

- **Demandes de 2 subventions :**

- auprès du Conseil Départemental au titre de la réparation des amendes de police.



- et dans le cadre de la DETR 2021 (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) pour le projet sécurité – aménagement trottoirs et restructuration complète de voirie sur 2 routes communales.

- **Présentation du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel 2019. Renouvellement du contrat SEGILOG.** La commune utilise les logiciels bureautiques de la Sté SEGILOG. Le conseil renouvelle le contrat pour 3 ans avec les tarifs suivants qui se décomposent ainsi :

- le droit d'utilisation » fixé à 2214 € HT/an.
- la formation et la maintenance fixé à 246 € HT/an

- **Convention avec le CDG 35 (centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine).** M<sup>me</sup> le maire est autorisée à signer la convention cadre du CDG 35 qui prévoit l'utilisation de missions facultatives du CDG 35.

- **Vote des indemnités de gardiennage pour l'année 2020.**

- Le conseil décide de verser 479,86€ à Mme Marie-Thérèse BOURDIN pour le gardiennage de l'église. Ce montant est fixé par la Préfecture.

- Le conseil décide de valoriser la prime de gardiennage de la Maison du Sabot de 400€ à 450€ en faveur de Mr Jean LEFRANCOIS.

- **Location Salle Polyvalente – Tarifs publics 2021.**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs publics 2020 pour 2021.

- **Tarifs de location de la salle polyvalente**

**Particularités : Les réservations les samedi, dimanche et jours fériés sont toujours soumises aux tarifs pleins.**

Le forfait chauffage est applicable chaque année du 01/01 au 30/04 et du 1/10 au 31/12.

# VIE DU RPI TRANS/BROUALAN

## Effectifs et bilan de la rentrée 2020 du RPI : 111 élèves au 12 novembre 2020

PS/MS	15 PS	8 MS : 23	Mme Stéphanie ROUXEL
GS : 19	GS : 19		Mme Alicia MASSON
CP/CE1	16 CP	7 CE1 : 23	M. Hugo VERMESSE (déchargé environ 1 jour/semaine)
Total pour Trans	65		
CE2/CM1	12 CE2	11 CM1 : 23	Mme Juliette GASSELIN (déchargée environ 1 j/mois)
CM1/CM2	10 CM1	13 CM2 : 23	Mme Morgane JEANNE
Total pour Broualan	46		

Dorénavant, au vu des effectifs et pour pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions possibles, les élèves de TPS ne seront accueillis dans la classe de PS-MS que lorsqu'ils auront 3 ans révolus. Cette année, deux entrées sont prévues à partir du mois de janvier 2021. Les rentrées en cours d'année s'effectuent en principe en rentrant d'une période de vacances.

## École de Trans-la-Forêt

Travaux et achats réalisés depuis le dernier conseil d'école :

- Le plafond et les murs du préau ont été repeints par les agents techniques, c'est très réussi
- La porte des toilettes a été réparée pour une meilleure étanchéité à l'air
- Dans la classe des PS, une étude acoustique est en cours
- Le traçage de la cour a été complété par M. Tanguy. Nous le remercions.

**Sorties et Projet d'école** Toutes les sorties ont été interdites par l'éducation nationale à dater du 2 novembre 2020. Cependant, nous vous rendons compte de celles qui ont pu avoir lieu.

**1. Les enfants de la classe de GS et de CP-CE1** se sont rendus à pied en forêt de Villecartier le vendredi 16 octobre 2020.

**2. La classe de CE2-CM1** s'est rendue, à pied, sur les bords de la rivière du Guyoult le vendredi 18 septembre 2020.

**3. Les CP-CE1 et les CE2** sont allés à la piscine de Dolibulle ce premier trimestre pour un total de 8 séances.

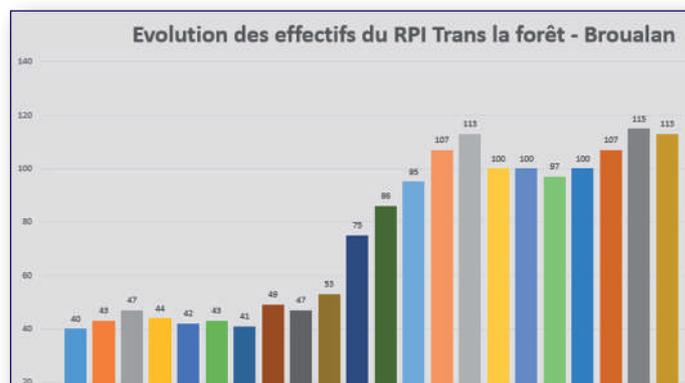
**4. Tous les projets de sorties** sont reportés au printemps, ainsi que les interventions de partenaires extérieurs.



8  
/24

ANNEE 2020 - N° 43

M<sup>me</sup> DORMOY complète le  $\frac{3}{4}$  temps de M<sup>me</sup> MASSON et les décharges de direction de M. VERMESSE et M<sup>me</sup> GASSELIN.



**Bottes à l'école de Trans :** elles ne sont pas obligatoires, elles ne servent que pour les récréations, afin qu'ils puissent aller dans l'herbe. Il est donc demandé, si possible, de laisser une paire de bottes à l'école. Ne pas hésiter à parler avec les enseignantes de maternelle, par téléphone si besoin.



**À la cantine,** certains enfants n'apprécient pas toujours les menus proposés par Océane de restauration ; les municipalités vont rencontrer Océane pour faire le point sur la qualité et la quantité, et les informer de la relance d'un appel d'offre. Cependant les parents ne sont pas autorisés à fournir le repas.

## BILAN DE LA RENTRÉE 2020

Avant les vacances d'automne, nous avons réalisé deux œuvres collectives de Land Art mais à l'intérieur en raison de la météo ...

La première représente une rivière...



*Un petit pont ? Un berceau-eau*



*Un campement au bord de l'eau*



*Un détail au bord de l'eau*

PS/MS	15 PS	8 MS : 23	Mme Stéphanie ROUXEL
GS : 19	GS : 19		Mme Alicia MASSON
CP/CE1	16 CP	7 CE1 : 23	M. Hugo VERMESSE (déchargé environ 1 jour/semaine)
Total pour Trans	65		
CE2/CM1	12 CE2	11 CM1 : 23	Mme Juliette GASSELIN (déchargée environ 1 j/mois)
CM1/CM2	10 CM1	13 CM2 : 23	Mme Morgane JEANNE
Total pour Broualan	46		



*La source est marquée par une plume blanche*



*Vue d'ensemble, avec les mains des artistes !*

La seconde c'est un paysage vu d'en haut :



*D'abord, des murets de pierres sèches... Ah non, de graviers !*



*Champs de plumes, de pétales, de maïs, et même de châtaignes !*

# TRAVAUX

## DE LA FERME GASLAIN AU LOTISSEMENT DE LA METAIRIE PROJET MENÉ AVEC EMERAUDE HABITATION

A l'origine ...



La démolition

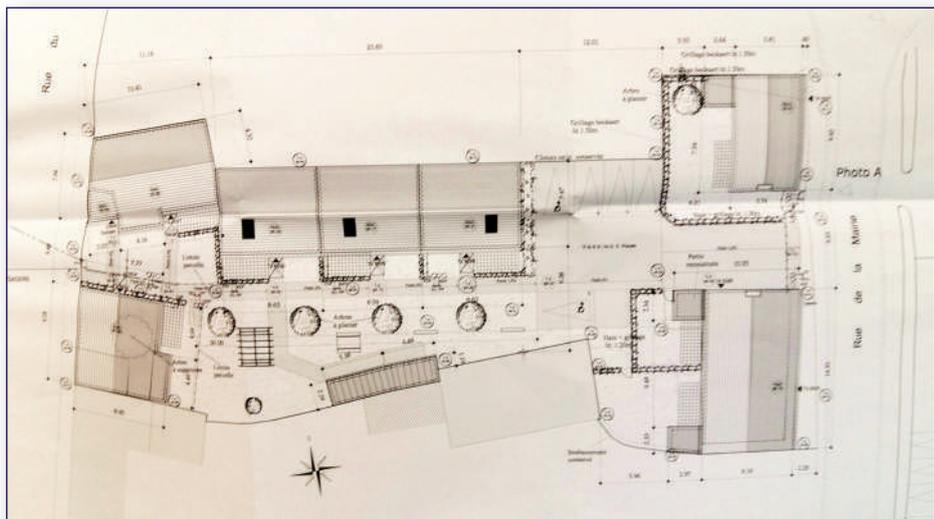


La reconstruction



10  
/24

ANNÉE 2020 - N° 43



L'aménagement  
extérieur



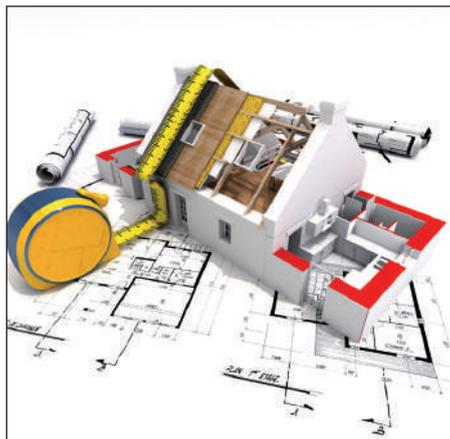
## EVOLUTION DU CHANTIER DE LA BOULANGERIE



# TRAVAUX

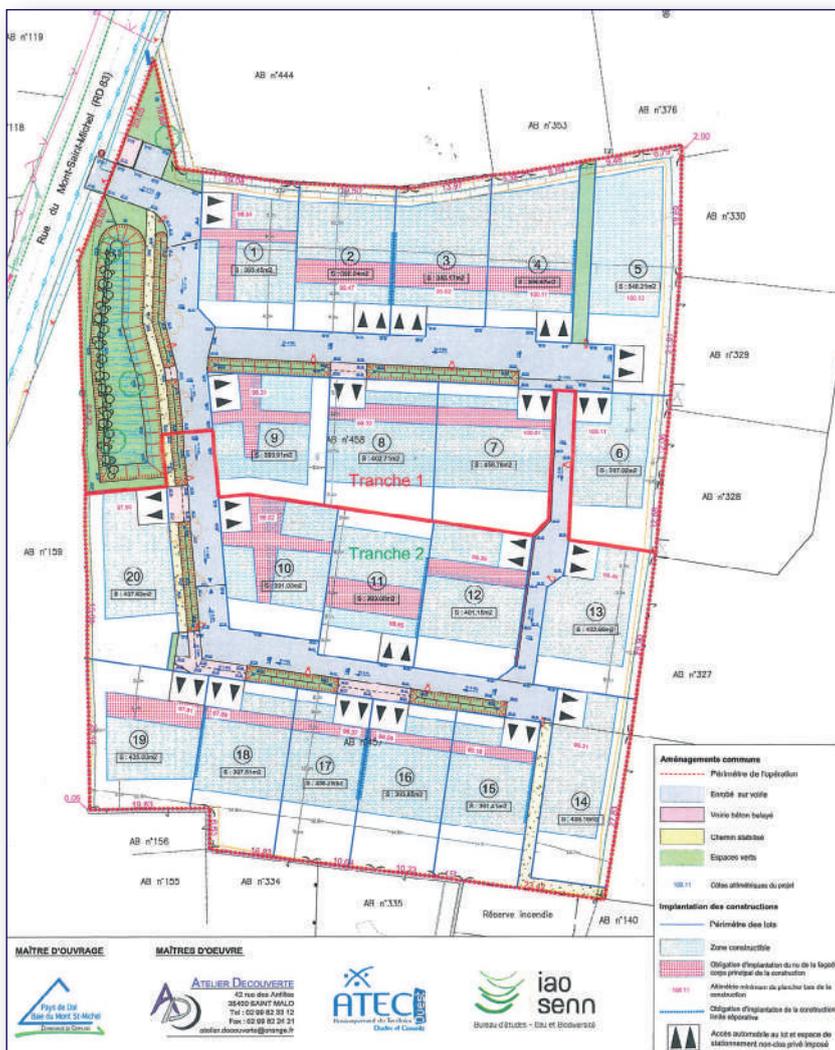
## LOTISSEMENT DE LA CROIX BAN

La Communauté de Communes travaille de concert avec notre commune de Trans la Forêt, à l'implantation d'un lotissement de 20 lots.



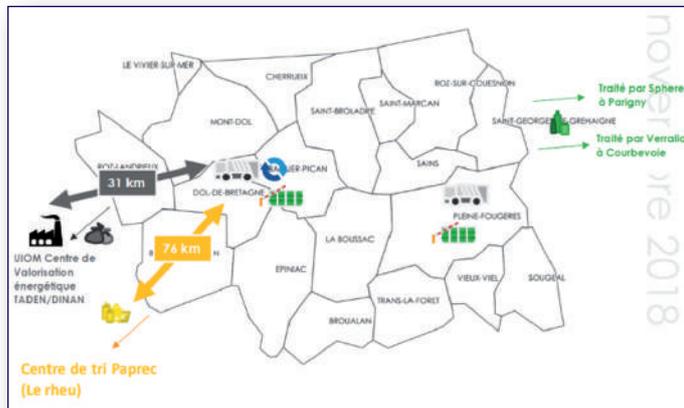
Celui-ci sera créé en deux temps : Tout d'abord 9 lots seront viabilisés, puis dans une seconde tranche, 11 lots. Celui-ci est situé entre le lotissement actuel de la Baie et la route de Pleine-Fougères. Un chemin piétonnier fera la liaison avec le centre bourg grâce à la création d'un passage derrière la salle des Fêtes. Une zone verte et arborée servira de bassin tampon en cas de fortes précipitations. Les futurs propriétaires bénéficieront d'une très belle vue sur la Baie du Mont Saint Michel ! La commune pourra alors accueillir de nouveaux habitants.

La réservation des lots pourra se faire aussi bien auprès de la Mairie que des Services de la Communauté de Communes Dol/Baie du Mont Saint Michel.

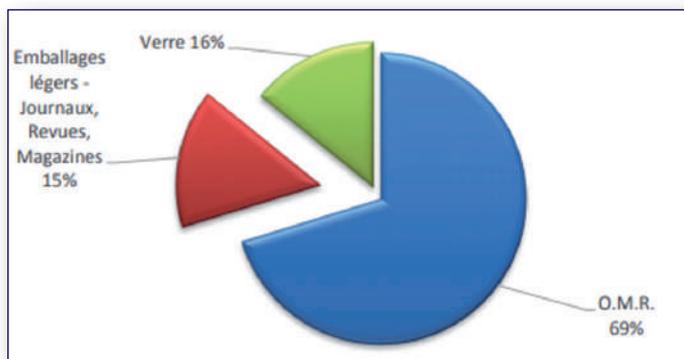




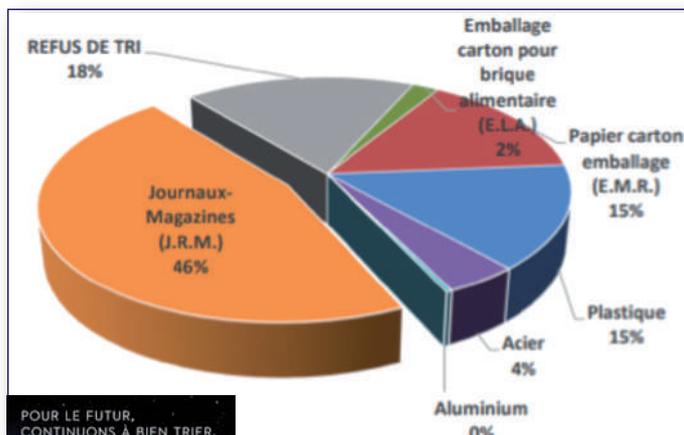
## Service de collecte des déchets Que deviennent nos déchets ?



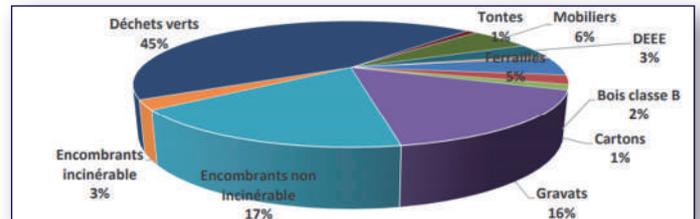
Les Ordures Ménagères sont envoyées à Taden, les Sacs jaunes vont vers Le Rheu et le verre à Parigny ou Courbevoie.



Dans les sacs jaunes, voici ce que l'on y trouve :



A la déchetterie :



La Taxe Générale sur les Produits polluants (TGAP) va considérablement augmenter dans les prochaines années. Cela aura une répercussion sur le prix de la tonne des déchets incinérés et donc sur la facture de chacun d'où l'importance de bien trier les poubelles grises.

## La CAMPAGNE DU FRELON ASIATIQUE 2020 s'achève.

La saison 2020 de traitement des nids de frelons asiatiques s'achève puisque le déclin des colonies s'amorce avec l'arrivée du froid et de l'hiver.



La FGDON d'Ille et Vilaine et la Communauté de communes préconisent donc l'arrêt des traitements puisque la destruction des nids ne présente désormais que peu d'intérêt et ne saurait justifier des dépenses publiques inutiles. En effet, les quelques frelons pouvant subsister sont des ouvrières en fin de vie, les futures fondatrices sont déjà parties en quête d'un abri pour l'hiver. Sauf exception sur des nids encore actifs à très faible hauteur et pouvant présenter un risque sanitaire, les foyers ne sont plus pris en charge à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

# LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL



Hôtel d'entreprises Energie B@ie  
1 Parc d'activités Le Point du Jour  
35610 SAINT-GEORGES-DE-GRÉHAIGNE  
Tél : 02.99.80.04.45 - E-mail : [silandal@wanadoo.fr](mailto:silandal@wanadoo.fr)  
Horaires d'accueil : Lundi / Mardi / Jeudi : 8h30-13h / 13h30 – 16h30  
Vendredi matin : 8h30-13h

## Présentation

Le syndicat Intercommunal des eaux de Landal regroupe les communes de :

Baguer-Pican, Epiniac, La Boussac, Pleine-Fougères, Roz-Sur-Couesnon, Sains, Saint-Broladre, Saint-Georges-De-Gréhaigne, Saint-Marcen et Trans-La Forêt.

✓ Le syndicat est en charge du service de l'assainissement collectif pour ces 10 communes membres. Pour ce faire, il dispose de :

- 1 réseau de collecte de 61 kms,
- 12 ouvrages de dépollution,
- 18 postes de refoulement,

✓ Le syndicat assure les missions suivantes :

- Travaux de mise en conformité aux règles de sécurité,
- Renouvellement du génie civil (réseau et stations d'épuration),
- Entretien des abords des stations.

## Le Comité syndical

Suite aux dernières élections municipales, les membres du Syndicat Intercommunal des eaux de Landal se sont réunis le 16 juin 2020 à Pleine-Fougères afin d'installer leur nouveau comité syndical, élire leur président, vice-présidents, et vice-présidentes.

- ✓ La gestion de l'assainissement collectif est assurée par VEOLIA (contrat d'affermage) : permanence au 32 Rue de la Rouelle (ZA Les Rolandières) à DOL-DE-BRETAGNE (les lundis et mercredis : de 9h à 12h / téléphone : 09.69.32.35.29).

Stations	Equivalent habitant	Type
Baguer-Pican	1500	Boues Activées
La Boussac	650	Lagunes
Epiniac 1 (bourg)	800	Lagunes (station boues activées en construction)
Epiniac (Saint-Léonard)	300	Lagunes
Pleine-Fougères	1950	Boues Activées + Lagunes
Roz-Sur-Couesnon 1 (La Poultière)	500	Lagunes
Roz-Sur-Couesnon 1 (Bourg)	750	Lagunes
Sains	1000	Boues Activées
Saint-Broladre	800	Lagunes
Saint-Georges-De-Gréhaigne	250	Lagunes
Saint-Marcen	499	Lagunes
Trans La Forêt	450	Filtres plantés de roseaux

Christophe FAMBON, Maire de Roz-Sur Couesnon, a été élu Président du syndicat Intercommunal des eaux de Landal à l'unanimité. Il s'agit de son deuxième mandat à la tête du syndicat. Celui-ci a remercié les membres de l'assemblée pour la confiance témoignée.

# DES EAUX DE LANDAL

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Louis LEPORT, Vice-Président à la Communauté du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et Maire de Saint-Marcen (Marchés publics, personnel).
- 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Vice-Présidente à la Communauté du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et Maire d'Epiniac (Comptabilité, gestion administrative).
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Louis THÉBAULT, Vice-Président à la Communauté du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et Maire de Pleine-Fougères (Demandes de subventions).
- 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Janine LEJANVRE, Maire de Trans-La-Forêt (Communication).



Les membres du bureau de gauche à droite :  
Louis THÉBAULT, Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Christophe FAMBON, Janine LEJANVRE, Louis LEPORT.

Le comité syndical est également constitué de 20 délégués titulaires (2 par commune + 1 suppléant).

## FOCUS sur la PFAC

Le Comité Syndical a institué la **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif** (PFAC), qui est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé.

Elle est applicable aux **constructions nouvelles et existantes** (maisons individuelles en lotissement et hors lotissement, immeubles d'habitations, bâtiments d'activités, commerces, entreprises, ateliers, ...).

Le montant de la PFAC est de **1300€** par logement, et elle est exigible à la date de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Afin d'adapter le coût de la PFAC à l'impact réel d'un nouveau bâtiment d'activités, le calcul du montant de la participation pour les établissements / immeubles produisant des eaux usées « assimilées domestiques », se fait en prenant l'unité de mesure EH (Equivalent Habitant). La facturation est la suivante :

Prix EH après conversion :

- **Entre 1 et 20 EH : 400€/EH**
- **Entre 21 et 100 EH : 300€/EH**
- **Entre 101 et 200 EH : 200€/EH**
- **Supérieur à 200 EH : 150€/EH**

Il se réunit 4 fois dans l'année. Il valide les propositions du bureau (Président du syndicat et 4 Vice-Présidents).

### Les projets en cours :

- Construction de la nouvelle station à Epiniac
- Extensions de réseaux (lotissements de Saint Georges de Gréhaigne et de Trans La Forêt, Zone Artisanale de Sains)
- Réhabilitation de réseaux (Saint-Broladre, Bager Pican et Pleine Fougères)
- Réflexion sur le devenir des stations de Roz-Sur-Couesnon et Saint-Georges de Gréhaigne.

## Les investissements du syndicat

Quelques chiffres :

- Budget d'exploitation (CA 2019) : 412 000€ HT.
- Budget d'investissement (CA 2019) : 1 287 813,53€ HT.
- Total PFAC perçue par le syndicat : environ 20 000€ / an.



# LE SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



**Se baigner et pratiquer des activités nautiques en toute sécurité**

**Produire et déguster des produits de la mer et du terroir de qualité**

**Pratiquer la pêche à pied en Baie du Mont Saint-Michel**

**Produire et consommer une eau potable de qualité et en quantité suffisante toute l'année**

**Pêcher en rivière**

**Avoir un cadre de vie de qualité  
Se promener le long d'une rivière ou d'un plan d'eau riche en biodiversité**

**Pourquoi un Sage ?**  
pour répondre aux enjeux communs qui nous concernent tous dans notre vie quotidienne.

**Cette année a vu l'aboutissement de 2 projets par l'intermédiaire du SBCDol (syndicat du bassin côtier) :**

**La restauration de la continuité écologique sur le Guyoult à Mont Dol. Les travaux ont été réalisés au mois de juillet afin de supprimer des marches situées sous un pont communal sur le cours du Guyoult qui empêchaient les poissons de franchir l'ouvrage. Le lit du cours d'eau**



**La restauration du Guyoult et la remise en fond de vallée du tertre Bintin à Dol de Bretagne**

Le lit du tertre Bintin a été recréé sur 1650m ainsi

que celui du Guyoult sur 540 m ce qui a permis de reconnecter des zones humides (peupleraies, saulaies...) aux cours d'eau. La concertation menée avec l'exploitant agricole et les propriétaires des parcelles concernées a permis d'aboutir à des aménagements favorisant des pratiques pastorales respectueuses de l'environnement (installation de « pompes à museaux », pose de clôtures afin d'éviter l'abreuvement direct des bovins au cours d'eau, aménagement de passages pour les engins...) donnant ainsi une forte valeur environnementale au projet. Ces travaux d'envergure vont aussi permettre le retour d'une faune diversifiée (truites fario, vairons...), favoriser l'autoépuration des eaux, conserver un champ d'expansion de crue et préserver les pratiques pastorales.



# JOUONS

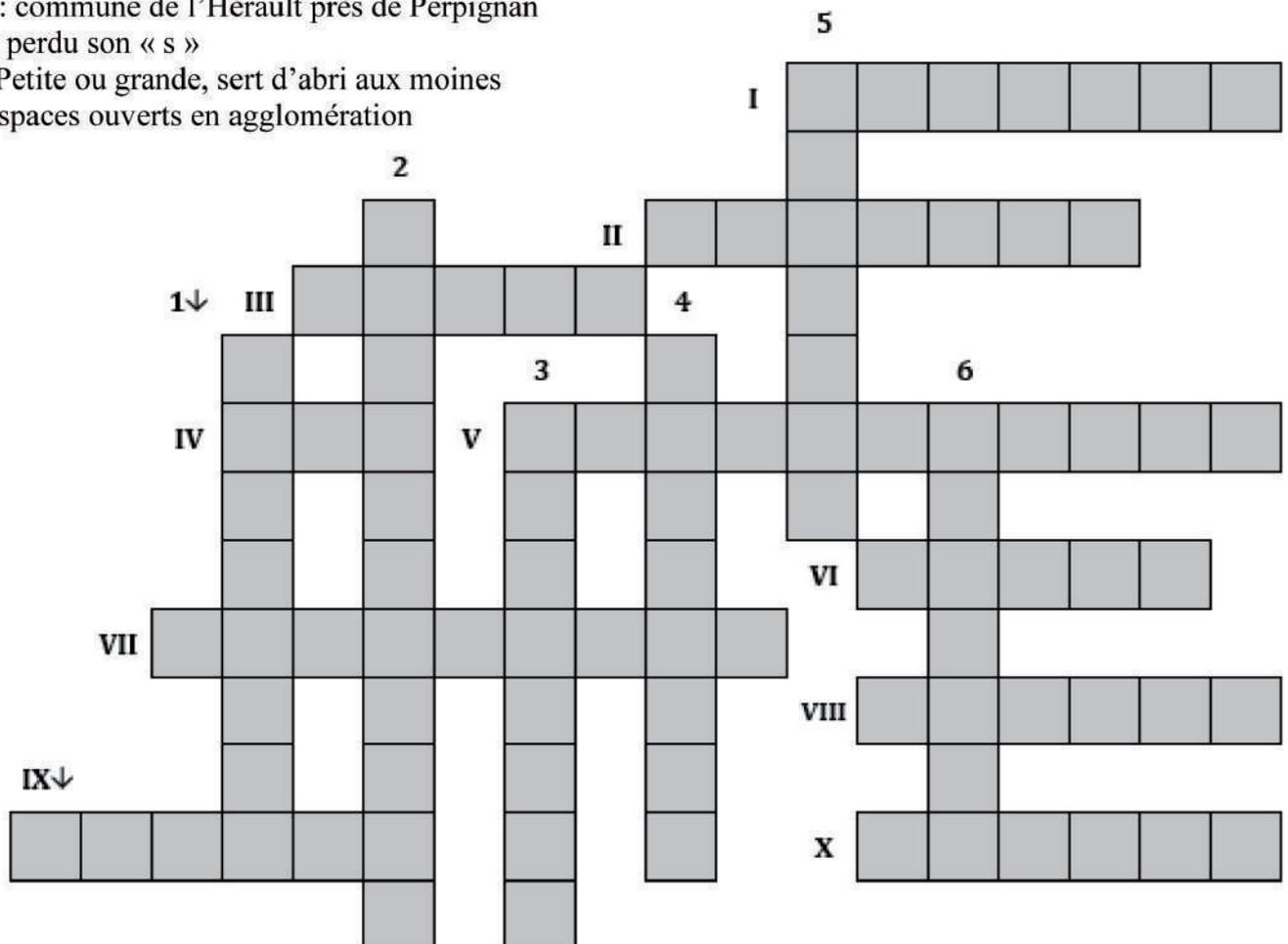
avec les noms des villages de Trans !!!

## Horizontale

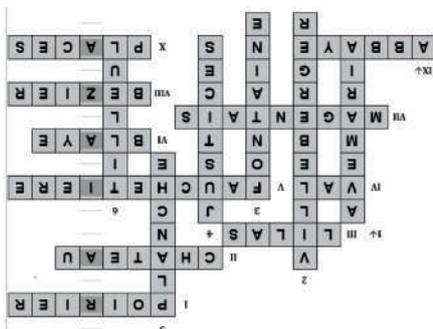
- I : arbre fruitier
- II : demeure seigneuriale
- III : arbuste fleuri
- IV : contraire de mont
- V : coupe le foin à 33 %
- VI : citadelle Vauban sur la Gironde, célèbre pour ses vignobles
- VII : habitant d'une ville italienne célèbre victoire de Napoléon III
- VIII : commune de l'Hérault près de Perpignan qui a perdu son « s »
- IX : Petite ou grande, sert d'abri aux moines
- X : espaces ouverts en agglomération

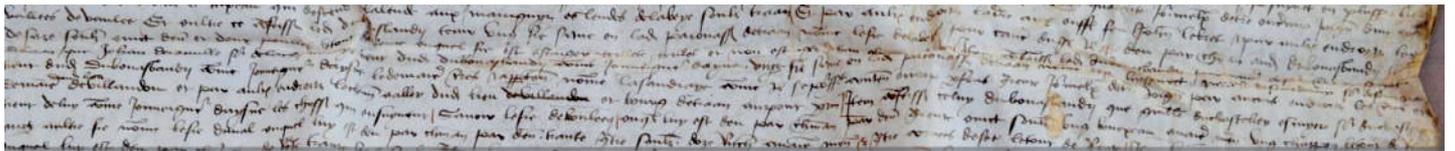
## Verticale

- 1 : composition musicale religieuse
- 2 : gardien de mouton urbain
- 3 : distributeur d'eau
- 4 : balances symboliques
- 5 : fait de bois
- 6 : tisane



## Réponses :





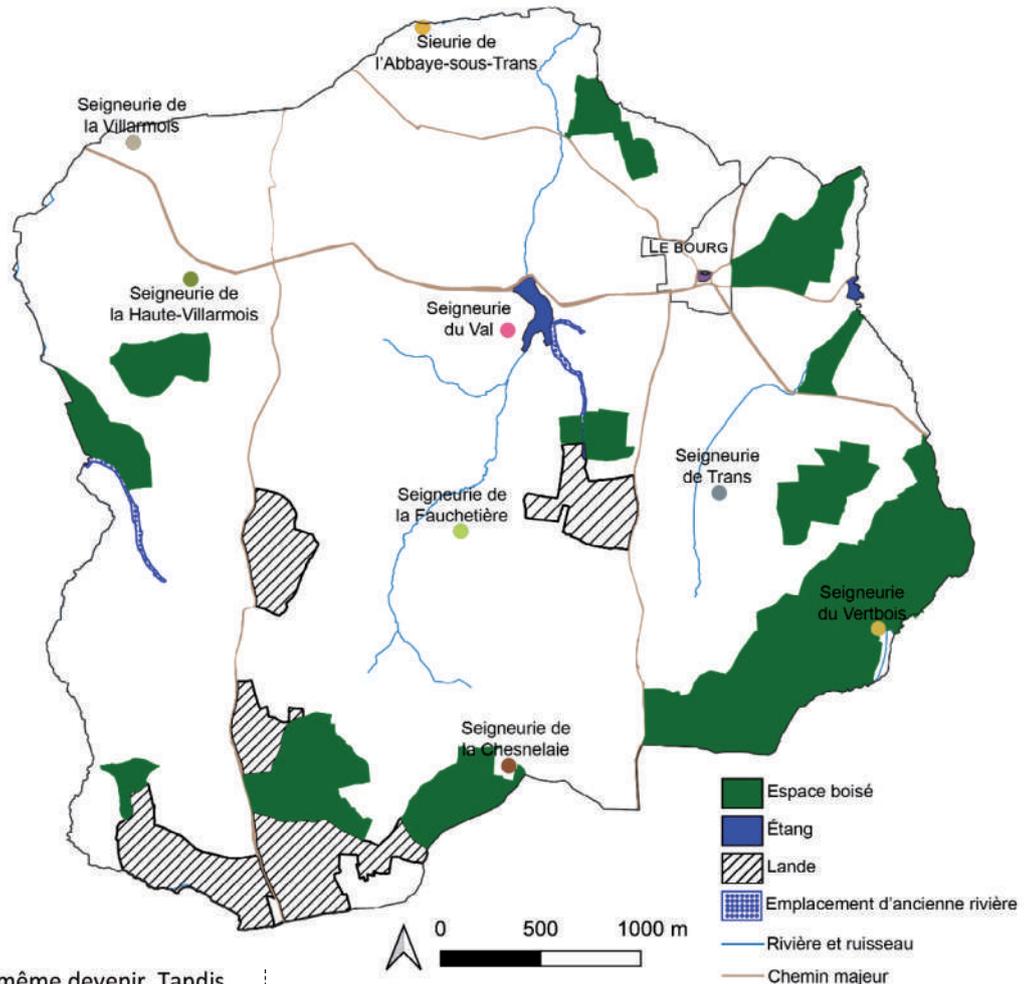
Détail de l'aveu de la seigneurie de Trans par François Ier du Boisbaudry - 1502  
©Leveziel, 2020

## Avant-propos :

D'après les Actes du duché de Bretagne la commune de Trans-la-forêt, autrefois nommée *Traan* (du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle), est mentionnée pour la première fois vers 1309 dans les exécutions testamentaires du duc Jean II de Bretagne, décédé en 1305. Au cours du Second Moyen Âge la paroisse, située au nord du comté de Rennes, dépendait de l'ancien évêché de Rennes mais également de la sénéchaussée (étendue territoriale de la juridiction d'un sénéchal) du même nom.

La documentation conservée aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique permet de livrer un témoignage important de la présence des élites laïques sur l'emprise de la commune et de leur relation au territoire. Ainsi est-il possible de constater une présence marquée des élites seigneuriales et des élites roturières (riches paysans) entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, toutes les élites ne connaissent pas le même devenir. Tandis que certaines ne cessent d'évoluer jusqu'à la veille de la Révolution, telle que la seigneurie de Trans ; d'autres régressent et disparaissent. C'est notamment le cas de la seigneurie du Val et de la Fauchetière qui ne sont plus mentionnées dès le début du XV<sup>e</sup> siècle.

Bien plus qu'un moyen de contrôle et d'encadrement des populations, les seigneuries peuvent être perçues comme de véritables vecteurs de mise en valeur du terroir villageois. Les droits et structures de productions (moulins, fours, métairies, etc.), leur étant rattachés, participent directement à l'aménagement de l'espace et l'organisation du paysage. Le finage (étendue du territoire) seigneurial recouvre, progressivement, le finage villageois où l'on peut appréhender des phénomènes d'agglomération et de regroupement de l'habitat paysan. C'est dans cette dynamique que ce propos va s'intéresser plus particulièrement à la seigneurie de Trans et son impact sur la construction du terroir villageois.



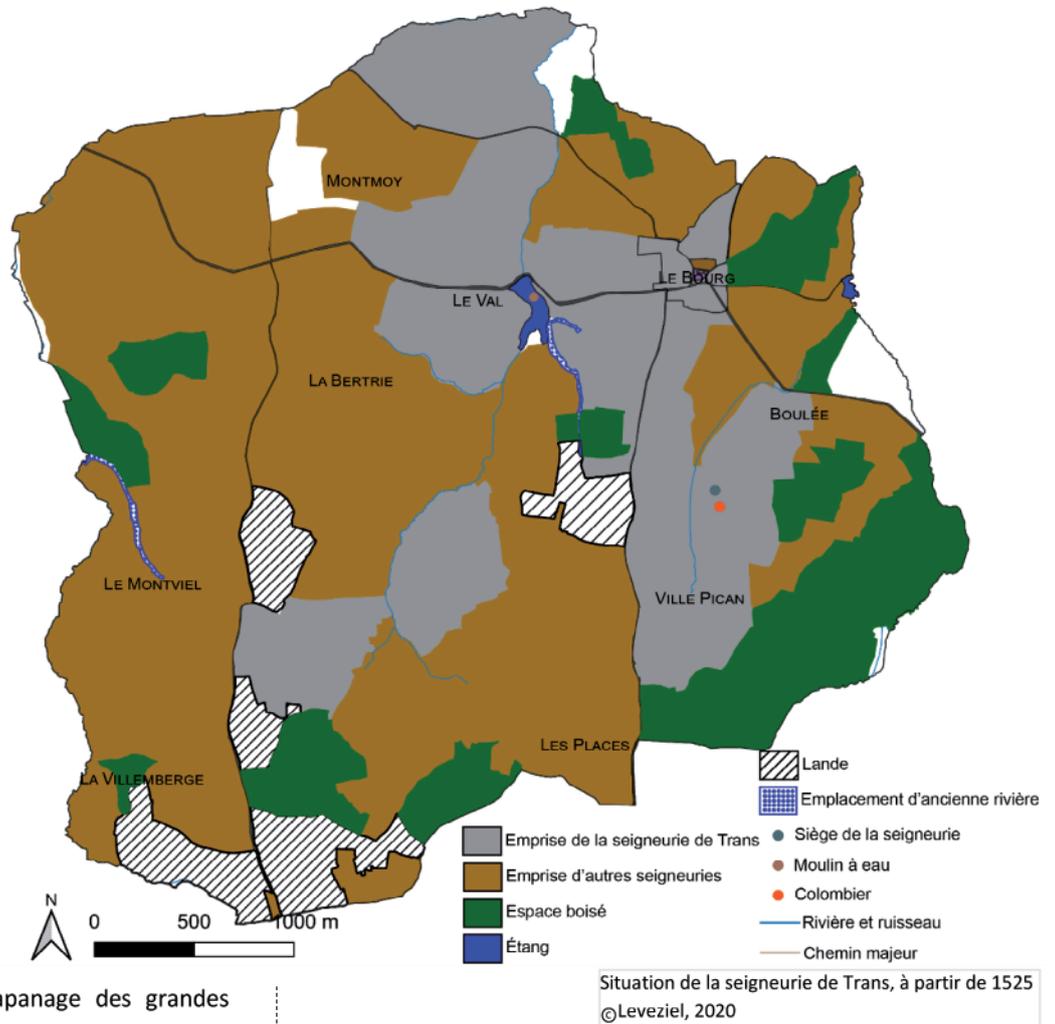
Répartition des sièges de seigneuries et sieureries du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle  
©Leveziel, 2020

## La seigneurie de Trans :

La seigneurie de Trans est citée pour la première fois en 1383, dans un document rendu au duc de Bretagne. Son siège est caractérisé par le manoir de Villaudon, aujourd'hui disparu suite à l'édification du château au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet ensemble est d'abord connu sous la forme d'un hébergement (également qualifiable de sieurie), un domaine agricole tenu par une élite roturière, avant d'être élevé au titre de seigneurie dans le second quart du XV<sup>e</sup> siècle. La seigneurie fut tenue par la famille du Boisbaudry tout au long du Second Moyen Âge, jusque dans les années 1740 à la suite de l'alliance entre Pierre Videlou de la Villethéart et Marie du Boisbaudry.

Dès la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, la seigneurie est marquée par un accroissement progressif de son patrimoine. L'évolution de sa propriété foncière et des droits lui étant concédés permettent de mettre en évidence un affermissement du rapport de la seigneurie au territoire. Peut-on citer, à titre d'exemple, l'obtention d'un droit de chasse dans la forêt de Villocartier dès 1451 par lettre du duc Pierre II de Bretagne. La détention d'un droit de justice reste, toutefois, un moyen notable de mettre en évidence le rayonnement croissant de cette seigneurie. Il faut, toutefois, attendre la fin du xv<sup>e</sup> siècle pour avoir un aperçu exhaustif des modalités de ce droit. A cet effet, la seigneurie de Trans possède un droit de haute, moyenne et basse justice. Afin d'assurer cette fonction judiciaire, elle possède une cour de justice où l'ensemble des délits et crimes y sont jugés, y compris les crimes de sang. La haute justice, apanage des grandes seigneuries foncières, est une source dans la création de structure afin d'affirmer son rôle sur les personnes justiciables. Elle dispose donc de pilori, de colliers ou encore de fourches patibulaires, permettant d'exposer les condamnés à mort. Ces structures ont un impact considérable dans le paysage, mais également dans les mentalités des habitants. Bien que ce type de structure soit aujourd'hui disparu, la microtoponymie permet de les appréhender. A cet effet, le lieu-dit « Les Justices » témoigne de l'ancien emplacement des fourches patibulaires de la seigneurie de Trans.

Dès le début du xv<sup>e</sup> siècle, comme l'atteste la documentation rendue au duc de Bretagne, la seigneurie possède un moulin à eau implanté sur un étang. Ce dernier est situé sur l'étang de Vanlée à proximité d'un chemin majeur, reliant les paroisses de Dol-de-Bretagne et d'Antrain et passant par le bourg de Trans. Cet étang, lui-même situé au lieu-dit « Le Val » fut asséché au xix<sup>e</sup> siècle et n'est connu que par les microtoponymes de parcelles. Le moulin à eau correspond à l'archétype même du pouvoir seigneurial tout en étant au centre de la vie rurale et villageoise. D'une part, il induit un lien direct dans la gestion des réserves et des ressources par la seigneurie. D'autre part, il suggère, par sa situation géographique, l'agglomération et le rassemblement des hommes et des femmes autour d'une structure de



production. Le moulin, au même titre que le four, est une structure banale où le seigneur touche des banalités ; en d'autres termes, des redevances par les utilisateurs. Ces taxes permettent d'assurer, au seigneur de Trans, un revenu fixe et stable dans le temps tout en accentuant le rayonnement de la seigneurie à l'échelle de la paroisse. Les regroupements de population autour de ces structures de production peuvent être illustrés par la présence de hameaux caractérisant, à leur tour, un habitat « dispersé » en opposition à l'habitat « aggloméré » situé dans les bourgs. A titre d'exemple, il peut donc être possible d'admettre que la création des hameaux du Val, de Monmoy ou encore de la Rouaudais, a été motivée par la présence du moulin de Vanlée, situé à proximité.

Bien que le finage seigneurial recouvre le finage paroissial et villageois, il reste toutefois important de souligner que l'emprise de la seigneurie ne définit pas l'emprise de la paroisse malgré le fait qu'elles aient la même dénomination. Le finage de la seigneurie de Trans permet de mettre en avant les rapports qu'elle entretient avec le monde paysan mais également avec la paroisse. Les remaniements opérés au cours du Moyen Âge permettent de montrer à quel point le finage est multiforme et que son héritage joue, encore aujourd'hui, un rôle important dans la vie communale.

# LA VIE des associations intercommunales

## LA BANQUE ALIMENTAIRE

Nous étions 17 (bénévoles de Solidarité Entraide de Pleine-Fougères, du Secours Catholique et amis de ceux-ci) à nous relayer à l'Intermarché de Pleine-Fougères pour la Collecte des Banques Alimentaires des 27, 28 et 29 novembre.



Solidarité Entraide du Pays de Dol est venu recueillir les 15 chariots de notre collecte. Les produits de cette collecte sont remis aux personnes bénéficiaires le samedi matin à Dol. Ces bénévoles remercient les donateurs mais regrettent la non-participation des CCAS de nos Communes.

Rémy AUBIN



## SOLIDARITE-ENTRAIDE PLEINE-FOUGERES

Cette association créée il y a plus de 30 ans, apporte des aides (alimentaires ou autres) à la demande des services sociaux ou des mairies. Cette association créée il y a plus de 30 ans, apporte des aides (alimentaires ou autres) à la demande des services sociaux ou des mairies. Son fonctionnement est possible grâce, ux subventions des communes que nous remercions, à une journée arrachage navets lorsque cela est possible et à la vente de cartes de membres au prix de 5 €. Nous ne prenons plus de vêtements pour le vestiaire, mais avons toujours besoin d'articles ménagers. Merci de toute aide que vous pourrez apporter. Meilleurs vœux à toutes et tous, vœux

qui en ces temps de pandémie prennent tout leur sens et une importance bien particulière.

Marie-Thérèse Duchemin

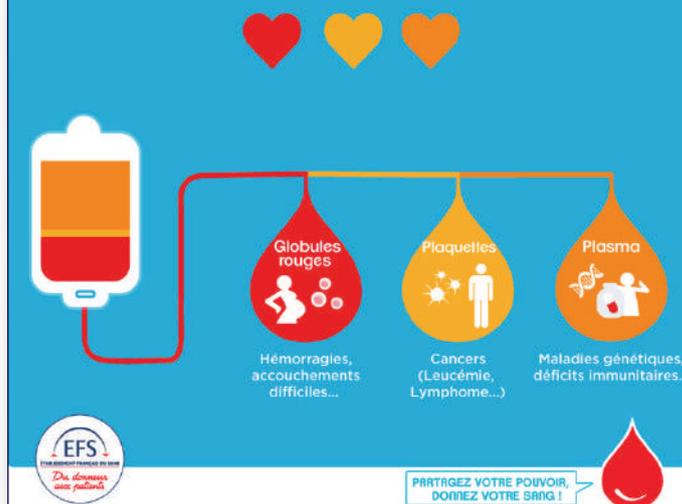
20  
/24

ANNÉE 2020 - N° 43

## AMICALE DES DONNEURS DE SANG Pleine Fougères

68 personnes sont venues donner leur sang à notre collecte du 19 octobre, elles en sont vivement remerciées au nom de tous les malades. Sur nos 4 collectes de 2020, les donneurs sont venus avec RDV, pris par eux-mêmes sur le site [dondesang](#), rubrique «[monrendez-vous](#)» à partir de 10 jours avant la date de la collecte, les donneurs semblent satisfaits (moins d'attente). Si la pandémie est toujours active, nos 4 collectes de 2021 seront sur le même principe. Une petite précision concernant les dons qui sont de 4 par an pour une femme et 6 pour un homme, il ne s'agit pas de l'année calendaire, mais de l'année glissante soient 365 jours révolus, 3 personnes n'ont pu donner pour ce motif.

EN 1 HEURE,  
VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !



Je voudrais également remercier l'équipe de bénévoles de l'amicale pour leur disponibilité et leur participation aux collectes dans ce contexte particulier et les fidèles au don qui encouragent et accompagnent des nouveaux donneurs. Nous serons heureux de vous retrouver en 2021 en souhaitant vous voir toujours plus nombreux, les besoins étant toujours vitaux pour les malades ou accidentés. A l'occasion de cette nouvelle année 2021, les membres de l'amicale et moi-même vous adressons tous nos vœux pour vous et vos familles. Pour contacter l'amicale si vous avez des questions : Marcel Duchemin 0662425436.



# et des associations communales

## LA MAGENTAISE

L'association de Pêche de l'étang de la Magentais nous a communiqué son calendrier 2021. (sous réserve)



Dimanche 21 Février	Assemblée générale
Samedi 27 Février	Ouverture de la pêche à l'étang
Samedi 20 Mars	Lâcher de truites
Dimanche 25 Avril	Lâcher de truites
Dimanche 23 Mai	Lâcher de truites
Dimanche 13 Juin	Lâcher de truites

## LES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE

Les Commémorations du 11 novembre et du 5 décembre ont eu lieu en comité restreint.



## LE COMITE DES FÊTES

Pour accompagner les moments festifs, le comité a maintenu la **décoration du bourg pour Noël** avec l'aide de bénévoles et des employés de la commune. La **crèche** s'est agrandie avec la venue d'un berger et de



son troupeau. Un **passé-tête** a été mis en place pour permettre aux familles, aux enfants de prendre des photos sympas pour Noël. Vous pouvez partager vos photos sur Facebook ou les envoyer sur le site de la Mairie. **Un prix récompensera les meilleurs ! Le Comité, plein d'optimisme, a prévu un vide-grenier le 8 mai sur le terrain de sports.**



## RALLYE AUTOMOBILES

Le Club des Autocyclettes de Dol de Bretagne est passé par Trans, le 6 septembre.



# LES MAISONS FLEURIES Concours 2020

Une nouvelle équipe a été constituée au mois de juin pour animer la Commission des Maisons Fleuries. Malgré les contraintes dues aux conditions sanitaires, elle est parvenue à maintenir le concours 2020.

Les 24 inscrits sont répartis en 2 catégories. MAISONS & BALCONS pour 11 d'entre eux et 13 pour la catégorie MAISONS & JARDINS. Pour le lancement de cette campagne, tous les participants ont reçu 10 lierres au printemps. Le jury a réalisé 2 passages le samedi 18 juillet après-midi et le vendredi 14 août en matinée. Tous seront récompensés. Pensez à vous inscrire

en contactant la mairie pour la campagne 2021 dès maintenant.

## REMISE DES PRIX DU CONCOURS 2020

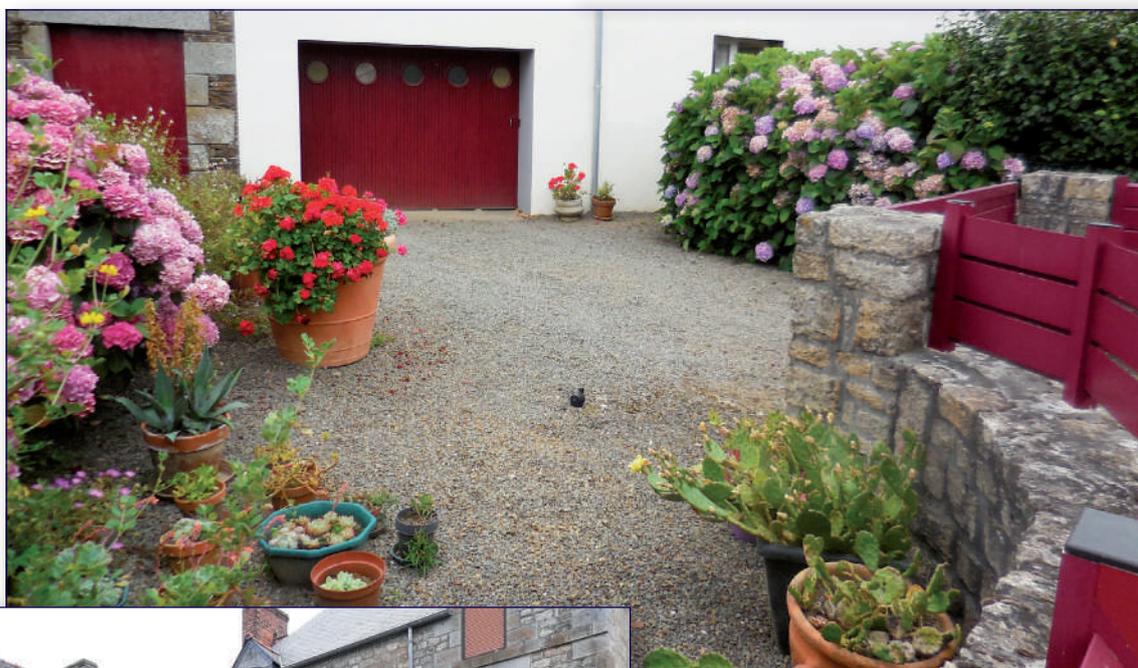
En raison des conditions sanitaires, une cérémonie conviviale ne peut pas être organisée. Tous les participants seront informés par courrier de la date et des conditions de remise des prix.

## LAURÉATS FAÇADES & BALCONS

Jean-Claude JOURDAN

Alain RACINE

Alain BRARD



Jean-Claude JOURDAN



Alain Racine

Alain BRARD





Jean LEFRANÇOIS



Bruno LEFRANÇOIS



Mr et M<sup>me</sup> Georges CHICHERIE

# Rétrospective 2020

